

DECRET N° 2019/663 DU 06 DEC 2019  
portant nomination du Directeur Général du Centre National d'Etudes et  
d'Expérimentation du Machinisme Agricole (CENEEMA).-

### LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n° 2019/038 du 29 janvier 2019 portant réorganisation du Centre National d'Etudes et d'Expérimentation du Machinisme Agricole ;
- Vu** le décret n° 2019/320 du 19 juin 2019 précisant les modalités d'application de certaines dispositions des lois n°s 2017/010 et 2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics et des entreprises publiques ;
- Vu** le décret n° 2019/322 du 19 juin 2019 fixant les catégories d'établissements publics, la rémunération, les indemnités et les avantages de leurs dirigeants,

### DECRETE :

**Article 1<sup>er</sup>.**- Madame **MEBANDE BATE**, née **EKOTTO MINKOUNA Andrée Caroline Mélanie** est, à compter de la date de signature du présent décret, nommée Directeur Général du Centre National d'Etudes et d'Expérimentation du Machinisme Agricole.

**Article 2.**- L'intéressée aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

**Article 3.**- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en anglais et en français./-

YAOUNDE, le 06 DEC 2019

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

